

PROCES VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2007

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 JUILLET 2007

Le procès-verbal sera transmis ultérieurement dans l'attente d'une validation par les secrétaires de séance.

II - COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE

1 - Accord à la maîtrise d'ouvrage déléguée pour un avenant au lot n°09 - menuiseries intérieures de l'Espace COUBERTIN avec la société FERREYROLLES pour un montant de 325€ HT en vue de la création d'une porte entre les deux bureaux du secrétariat entrant dans la tolérance du coût prévisionnel (travaux valeur marché) de la maîtrise d'œuvre (voir tableau de financement Espace Coubertin).

2- Accord à la maîtrise d'ouvrage déléguée pour un avenant au lot n°06 - menuiseries extérieures de l'Espace COUBERTIN avec la société THIERS GLACE pour un montant de 216 € HT en vue de l'asservissement du désenfumage entrant dans la tolérance du coût prévisionnel (travaux valeur marché) de la maîtrise d'œuvre.

3- Accord à la maîtrise d'ouvrage déléguée pour un avenant au lot n°05 - étanchéité couverture de l'Espace COUBERTIN avec la société DOMES ETANCH pour un montant de 1591,25 € HT pour la réfection des reliefs et les relevés de la terrasse de la cuisine entrant dans la tolérance du coût prévisionnel (travaux valeur marché) de la maîtrise d'œuvre.

4- Accord à la maîtrise d'ouvrage déléguée pour un avenant au lot n°10 - serrurerie de l'Espace COUBERTIN avec la société BOURDOULEIX pour un montant de 1580 € HT pour la création d'une séparation grillagée dans le local rangement de la salle COUZON entrant dans la tolérance du coût prévisionnel (travaux valeur marché) de la maîtrise d'œuvre.

5- Accord à la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la sous-traitance d'une partie du lot n°15 - chaufferie plomberie sanitaire ventilation de l'Espace COUBERTIN avec la société VILLARET pour une valeur sous-traitée de 30096€ HT avec l'entreprise EGTI pour la pose de la gaine de ventilation de la salle COUZON .

6- Avenant au marché de l'espace scénique de l'Espace COUBERTIN avec la société SAMIA pour un montant de 816€ HT pour la fourniture de barres de séparation de chaises

7- Avenant au marché de démolition de la grange de la rue BONHOMME avec l'entreprise COUDERT DE 1500 € HT pour une reprise souterraine de chéneau pluvial pour un marché initial de 28500€ HT.

8- Marché de fournitures de chaussures de sécurité, sweats, et gants pour le personnel technique pour un montant de 2295,61 € HT avec l'entreprise CYCLADES / COFITEC .

9 - Signature d'une convention avec l'Association des Bibliothécaires du Livradois Forez, 63880 Saint Gervais Sous Meymont, relative à l'animation d'une séance de contes le vendredi 14 septembre, pour un montant de 85 Euros.

10 - Signature d'une convention de prêt gratuit d'exposition avec la Bibliothèque Départementale de Prêt, intitulée « Passions Brésil ».

11 - Signature avec la société C3rb Informatique, 62 avenue de la Méridienne 48100 MARVEJOLS, d'un contrat de maintenance du progiciel ORPHEE de la bibliothèque pour une durée d'un an, d'un montant de 150 Euros TTC.

12 - Arrêté du Maire n°10/2007 du 6 août 2007 portant délégation à l'EPF-SMAF du droit de préemption urbain au vu de réaliser l'acquisition d'un bien appartenant à Monsieur LONDICHE Albert, cadastré section BR n° 665, sis à Courpière 22 rue Benoît Sugier pour un montant de 26 000 Euros.

13 - Arrêté du Maire n°14/2007 du 30 août 2007 portant délégation à l'EPF-SMAF du droit de préemption urbain au vu de réaliser l'acquisition d'un bien appartenant à l'Association l'Armée du Salut, cadastré section BR n°666, sis à Courpière rue Benoît Sugier pour un montant de 760 Euros.

14 - Signature d'une convention de partenariat avec le Conseil Général du Puy-de-Dôme pour le festival départemental 2007 « Les automnales » pour l'accueil par la commune d'un concert des groupes « Gandzé et Fantasmagoria » le 6 octobre 2007, avec un financement du Conseil général de 60 % du budget artistique TTC.

15 - Signature d'un contrat de prestation avec l'association « Ciel bleu » - 32 rue du Puy Challas 63910 VERTAIZON, pour le concert du groupe Havana Trio lors de l'ouverture de la saison culturelle 2007/2008, pour un montant de 750€ TTC.

16 - Accord à l'EPF-SMAF pour la création de servitude : ouvertures dans l'immeuble BR35 donnant sur la parcelle BR 831, sise 1 rue Jules Ferry après démolition - deux fenêtres ouvrantes au 1^{er} étage.

17 - Signature d'un avenant à la convention fixant les conditions de participation de la commune à la réalisation de travaux par l'Association Détours avec la Communauté de Communes, suite au remplacement du chantier du Salet par celui du muret de la cité administrative (nombre de jours inchangé)

III - AFFAIRES GENERALES

III / 1 - OBJET : ADHESION DE NOUVELLES COLLECTIVITES A L'EPF-SMAF

1) **Donne** son accord à l'adhésion de la Région d'Auvergne et de la Communauté de Communes « Cœur de Combrailles ».

Vote : Unanimité

III / 2 - OBJET : REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES OUVRAGES DE GAZ.

Validation de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz qui n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergie, tels que celui du SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE et de GAZ (S.I.E.G du Puy-de-Dôme) auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Vote : Unanimité

III / 3 - OBJET : FIXATION DES TARIFS DES PHOTOCOPIES NOIR ET BLANC ET COULEUR

Reporté

III/4 - OBJET : Validation bail de location logement extrême urgence - Impasse Lasdonnas

Suite à la rétrocession de la compétence logements d'extrême urgence auprès de la communauté de communes du Pays de COURPIERE, signature d'un bail précaire à compter du 1^{er} octobre 2007 pour une durée de 6 mois avec une reconduction tacite et un loyer mensuel de 249,41 € sans les charges récupérables..

Vote : Unanimité

III/5 - OBJET : VALIDATION BAIL DE LOCATION DU LOCAL DU 12 RUE DE L'ABBE DACHER.

Signature d'un bail de location du rez-de-chaussée du local artisanal sis 12 rue de l'Abbé DACHER pour une activité de serrurerie pour un montant de 250€/ mois.

Vote : 23 Pour et 2 Ne prend pas part au vote

III/6 - OBJET : ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE GESTION DE L'ESPACE COUBERTIN

L'ouverture prochaine de l'Espace COUBERTIN dont son fonctionnement et sa gestion seront élaborés avec la participation des usagers nécessitant la création d'un conseil de gestion.

1) **Décide** la création d'un conseil de gestion de l'espace Coubertin.

2) **Désigne** comme représentants du conseil municipal à ce conseil de gestion :

- Monsieur Daniel ATGER, - Monsieur Pierre FONLUPT, - Madame Sylvie LAVERY, - Monsieur Maurice ZELLNER

Vote : 19 Pour et 6 Contre le principe d'un conseil de gestion

IV - AFFAIRES DU PERSONNEL

IV / 1 - OBJET : AUGMENTATION HORAIRE D'UN POSTE AGENT DES SERVICES TECHNIQUES (SUPPRESSION D'UN POSTE DE 12 H HEBDOMADAIRES + CREATION D'UN POSTE DE 25H HEBDOMADAIRES).

Vote : Unanimité.

IV / 2 - OBJET : FIXATION DES TAUX DE PROMOTION INTERNE PAR CADRES D'EMPLOI

Pour l'ensemble du personnel communal le taux est fixé à 100%.

Vote : Unanimité

V - AFFAIRES FINANCIERES

V / 1 - OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET PRINCIPAL (ECRITURES D'ORDRE SMAF)

Ventilation de crédits pour un montant global de 35 748,72 €.

Vote : Unanimité

V / 2 - OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET PRINCIPAL (VIREMENT DE CREDITS AU CHAPITRE 45 EN DEPENSES ET EN RECETTES)

Inscription au budget pour un montant de 13000,00€ TTC en dépenses et recettes en vue d'effectuer des travaux suite à un péril ordinaire d'une maison du village de Lanaud sur décision du tribunal administratif en lieu et place du propriétaire .

Vote : Unanimité

V / 3 - OBJET : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT DES ELEVES DE L'ISP A LA PISCINE DE THIERS

Aide à l'Institution Saint Pierre pour transporter les élèves du primaire de l'ISP à la Piscine Municipale de Thiers pour l'année scolaire 2007/2008, pour un montant de 70,50 € par trajet aller-retour

Vote : Unanimité

V / 4 – OBJET : REMBOURSEMENT ASSURANCES DEGRADATION CANDELABRE ROUTE D 906

Vu, le sinistre intervenu le 7 mai 2006 sur un candélabre Avenue Henri Pourrat à Courpière, la société Pacifica, assureur de la SARL Les Serres du Forez, prend en charge l'intégralité de la dépense relative au remplacement du candélabre accidenté, soit la somme de 2 651,45 €.

Vote : Unanimité

V / 5 - OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DOME FOREZ

Versement par la commune de Courpière de la subvention de 200 euros à l'association sportive automobile « Dôme Forez ».

Vote : 24 Pour et 1 Ne prend pas part au vote

V / 6 – Objet : Admission en non valeur budget principal

1) Adopte l'admission en non valeur pour un montant de **621,60**

Euros, à inscrire au compte 654 'Pertes sur créances irrécouvrables'.

Vote : Unanimité.

V / 7 - Objet : Admission en non valeur budget de l'eau

1) Adopte l'admission en non valeur pour un montant de **621,86**

Euros, à inscrire au compte 654 'Pertes sur créances irrécouvrables'.

Vote : Unanimité.

VI – AFFAIRES URBAINES ET TRAVAUX

VI / 1 – OBJET : POUR INFORMATION : DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER (DIA)

VI / 2 – OBJET : PRIME DE RAVALEMENT DE FAÇADE.

1) Accepte la prime de ravalement de façade fixée à 457,40 Euros.

2) Dit que les crédits seront inscrits au compte 6574 « Subvention de fonctionnement » sur la ligne « Autres ».

Vote : Unanimité

VI / 3 – OBJET : RACHAT DE LA PARCELLE BATIE BP149 ET DES PARCELLES NON BATIES BP 147 ET BP 271 (AVENUE LAFAYETTE) A L'ETABLISSEMENT FONCIER SMAF

L'établissement public a acquis pour le compte de la commune de Courpière l'immeuble cadastré BP 149 de 32 m², ainsi que les parcelles non bâties BP 147 de 1470 m² et BP 271 de 560 m², dans le cadre d'un projet de maîtrise et reconquête des berges de la Dore.

Le conseil municipal rachète ces biens faisant partie d'un lot qui n'intéressent pas la commune et les rétrocéder dans le but qu'elle s'est fixée pour suivre l'objectif de reconquête des berges de la Dore.

Cette transaction sera réalisée par acte notarié au prix de 8339,85 euros auquel s'ajoutent des frais d'actualisation pour un montant de 336,56 euros dont le calcul a été arrêté au 1^{er} novembre 2007, date limite de paiement, soit un total de 8 676,41 euros..

Vote : 24 POUR et 1 Abstention

VI / 4 – OBJET : RETROCESSION AMIABLE DE TERRAINS COMMUNAUX – PARCELLE BATIE BP 149 ET NON BATIES BP147 ET BP 271 (AVENUE LAFAYETTE)

Vente de la parcelle bâtie BP 149 et des parcelles non bâties BP 147 et BP 271 - Avenue Lafayette –
Acquéreur : Monsieur DEFERNES

Considérant l'estimation du service des Domaines en date du 18 octobre 2006 évaluant le prix des trois parcelles susnommées à 8000 €, Vente de la parcelle bâtie cadastrée section BP 149 et les parcelles non bâties cadastrées sections BP 147 et BP 271, sises avenue Lafayette à Courpière, d'une superficie totale de 2062 m² à Monsieur DEFERNES au prix de 7200 euros.

Vote : 24 Pour et 1 Abstention

VI / 5 – OBJET : RACHAT D'IMMEUBLES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER SMAF – PARCELLES BATIES BL108 ET BI 1

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'estimation des domaines,

Monsieur le Maire expose :

L'établissement public a acquis pour le compte de la commune de Courpière la parcelle bâtie cadastrée BL 108, sise avenue Jean Jaurès, d'une superficie de 1423 m² ainsi que la parcelle bâtie cadastrée section BI 1, d'une superficie de 76 m², sise avenue du Maréchal Foch, afin de permettre la création d'un double cheminement piéton.

Il est proposé aujourd'hui au conseil municipal de racheter la parcelle BL 108 et la parcelle BI 1. Cette transaction sera réalisée par acte notarié au prix de 66953,74 euros auquel s'ajoutent des frais

d'actualisation pour un montant de 7044,66 euros, soit un total de 73 998,40 euros.

Vote : 19 Pour et 6 Contre

VI / 6 – OBJET : VALIDATION ETUDE ENVIRONNEMENTALE ZONE NATURA 2000 DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Considérant la demande de Monsieur le Préfet d'intégrer dans l'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU) les décrets du 27 mai 2005 sur l'évaluation environnementale du site Natura 2000 sur le territoire communal,

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres du 17 septembre 2007 retenant comme l'offre économiquement la plus avantageuse la candidature de l'entreprise CESAME ENVIRONNEMENT dont le siège social est Z.A. du Parc Secteur Gampille – 42490 FRAISSES pour un montant de 5 385,00 € HT pour la tranche ferme (étude succincte) et 4 615,00 € HT pour la tranche optionnelle (étude complète) soit un coût total de 10 000,00 € HT.

1) Valide le choix de l'entreprise CESAME ENVIRONNEMENT pour l'étude environnementale du site Natura 2000 sur le territoire communal pour un montant de 5 385,00 € HT pour la tranche ferme (étude succincte) et 4 615,00 € HT pour la tranche optionnelle (étude complète) soit un coût total de 10 000,00 € HT.

2) Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le marché.

3) Dit que les crédits seront prévus au budget.

Vote : Unanimité

VI / 7 – OBJET : ACQUISITION SERVEUR INFORMATIQUE

Remplacement du serveur informatique de la mairie acquis en 2002 et validation du choix de l'entreprise DELL pour l'acquisition du serveur informatique pour un montant de 3 545,00 € HT.

Vote : Unanimité

VI / 8 – OBJET : VALIDATION NOUVEAU MARCHÉ DE TRAVAUX ENGazonnement ET ARROSAGE AUTOMATIQUE

Vu la délibération du 02 juillet 2007 relative à la résiliation du marché avec l'entreprise GREEN CLEAN,

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres du 17 septembre 2007 retenant comme l'offre économiquement la plus avantageuse la candidature de l'entreprise TREYVE Paysages dont le siège social est Route de Vichy – 03110 ST DIDIER LA FORET pour un montant de 30 322,38 € HT,

1) Valide le choix de l'entreprise TREYVE PAYSAGES pour la reprise de rénovation lourde de terrain de football engazonné et création arrosage automatique montant de 30 322,38 € HT.

2) Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le marché.

3) Dit que les crédits seront prévus au budget

Vote : 20 POUR et 5 Abstentions

VI / 9 – OBJET : MARCHÉ RENOVATION DU STADE BONHOMME ET VALIDATION MARCHÉ FOURNITURE ET POSE D'UNE CLOTURE PARE BALLONS

Considérant le lancement d'une procédure adaptée le 16 mai 2007 visant à la rénovation du stade BONHOMME et avec un allotissement suivant :

Lot n°1 : maçonnerie et création de sanitaires extérieurs

Lot n°2 : clôture

Lot n°3 : équipements

Vu la résiliation du marché d'engazonnement provoquant des retards dans la réalisation du projet de rénovation du stade Bonhomme,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 17 septembre 2007 validant :

- La procédure infructueuse pour le lot n°1 : maçonnerie et création de sanitaires extérieurs ;

- L'annulation de la procédure pour le lot n°2 : équipements, du fait du report des travaux.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 17 septembre 2007 retenant comme l'offre économiquement la plus avantageuse la candidature de l'entreprise ESPACE CLOTURE dont le siège social est B.P. 6 – 63120 COURPIERE pour un montant de 17 130,00 € HT pour le lot n°2 : clôture.

1) Valide le choix de l'entreprise ESPACE CLOTURE pour un montant de 17 130,00 € HT pour le lot n°2 : clôture.

2) Décide de lancer une nouvelle procédure adaptée pour les lots N° 1 et 3.

3) Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le marché.

4) Dit que les crédits seront prévus au budget

Vote : Unanimité

VI / 10– OBJET VALIDATION MARCHÉ LOT GENIE CIVIL DE TRAVAUX DE CONFORMITE DES CAPTAGES DES SOURCES DE ROCHEMULET

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres du 17 septembre 2007 validant la procédure infructueuse pour le lot n°2 : périmètres de protection ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 17 septembre 2007 retenant comme l'offre économiquement la plus avantageuse, la candidature de l'entreprise SMAC dont le siège social est 44, boulevard Marcel Sembat – 69694 VENISSIEUX cedex pour un montant de 81 397,00 € HT pour le lot n°1 : génie civil

1°) Valide le choix de l'entreprise SMAC pour un montant de 81 397,00 € HT pour le lot n°1 : génie civil.

2°) Entérine la décision des membres de la Commission d'Appel d'Offres de déclarer la procédure infructueuse pour le lot 2 et décide donc de lancer une nouvelle procédure adaptée pour les lots N°2.

3°) Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le marché.

4°) Dit que les crédits seront prévus au budget de l'eau.

Vote : Unanimité

VI /11 – VALIDATION MARCHÉ DES TRAVAUX ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE L'AVENUE LAFAYETTE ET DE MONTIOUYOL

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 17 septembre 2007 retenant comme l'offre économiquement la plus avantageuse la candidature de l'entreprise SADE dont le siège social est 11, rue des Perrières – B.P. 508 – 58005 NEVERS cedex pour un montant de 92 165,30 € HT pour la tranche ferme et 24 504,60 € pour la tranche conditionnelle soit un total de 116 669,90 € HT.

Vote : Unanimité

VI/12 – OBJET : VALIDATION AVENANT AU MARCHÉ LOT ESPACE SCENIQUE DE L'ESPACE COUBERTIN, SALLE JEAN COUZON

Considérant qu'après livraison et montage du matériel, l'espace scénique doit se doter d'une patence avant scène, de pendrillons latéraux et d'une jupe de scène latérale constituant un avenant au marché avec l'entreprise STACCO pour une valeur de 2 858,00 € HT sur un montant total de 28 951,40 €.

Vote : 19 Pour et 6 Contre

VI / 13 – OBJET: VALIDATION AVENANTS AU MARCHÉ DE LA RENOVATION DE L'AEP ET DE L'ENROBE DU QUARTIER BARBETTE.

Considérant la nécessité de remplacer un poteau incendie dans le quartier et la pose d'un accodrain avec une extension de l'enrobé sur l'entrée du quartier du côté du chemin de la Tour du Maure, **Vu** que ces travaux supplémentaires entraînent des avenants aux marchés du lot AEP avec l'entreprise SADE pour un montant de **2 790,48 € HT** sur un montant initial de 99 481,50 € HT et au lot enrobé avec l'entreprise SCI ROUTE d'un montant de **2 641,00€ HT** pour un montant initial de 55 071,00 € HT

Vote : Unanimité

VI / 14 – OBJET: PASSATION DE MARCHES NEGOCIES – RENOVATION DU CIMETIERE MUNICIPAL.

Vu l'appel d'avis à concurrence publié le 23 mai 2007 annonçant un allotissement suivant :

Tranche ferme (septembre – fin octobre) :

Jardin du Souvenir – Columbarium – propreté – signalétique.

1-1 : lot espace verts.

1-2 : lot équipements funéraires.

1-3 : lot équipements propreté.

1-4 : lot signalétique.

Tranche conditionnelle (décembre 2007 – février 2008) :

Sanitaires et local technique.

2- LOT MACONNERIE GENERALE (lot maçonnerie gros œuvre – carrelage ; lot menuiserie Aluminium et couverture ; plomberie sanitaires ; électricité ; plâtrerie – peinture).

Considérant qu'après analyse des offres, la commission d'appel d'offres du 17 septembre a décidé de rejeter les offres de 3 lots et de constater que le lot maçonnerie générale était infructueux. Le rejet des offres est motivé en considérant que les offres sont irrégulières car incomplètes et inacceptables car surévaluées par rapport à l'estimation financière,

Décision de valider le rejet des offres au motif qu'elles sont irrégulières et inacceptables et de passer la procédure en marchés négociés sans publicité préalable

Vote : Unanimité

VI / 15 – OBJET: VALIDATION AVENANT AU MARCHÉ DE MISSION SPS AVEC NORISKO –ESPACE COUBERTIN.

Vu la décision de la commune de phaser en plusieurs tranches le chantier de l'espace Coubertin nécessitant des prestations

supplémentaires pour la mission SPS et que ces prestations supplémentaires entraînent un avenant d'un montant de 2 046,00€ HT.

Vote : 19 Pour et 6 Contre

VI / 16 – OBJET: VALIDATION AVENANT MARCHÉ DE TRAVAUX DE RENOVATION DE L'AVENUE DE THIERS

Vu la délibération en date du 31 janvier 2007 validant le marché de rénovation avec l'avenue de THIERS avec l'entreprise SCI ROUTE, **Vu** la nécessité d'engager des travaux de finition de l'opération visant entre autre la pose de sphères supplémentaires sur les trottoirs,

Validation de l'avenant au marché avec l'entreprise SCI ROUTE d'un montant de 6 002,56 € HT pour un marché initial de 216 297,69 € HT

Vote : 19 Pour 1 Contre et 5 abstentions

VII – AFFAIRES SPORTIVES ET CULTURELLES

VII / 1 – OBJET : FIXATION DES TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2007/2008

Avec gratuité accordée aux moins de 18 ans, étudiants, et demandeurs d'emplois pour certains spectacles et tarif réduit accordé aux moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi. Gratuit pour les moins de 4 ans pour la plupart.

Vote : 24 POUR et 1 ABS

VIII - QUESTIONS DIVERSES

VIII / 1 – OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION REPARTITION DES AMENDES DE POLICE

- Dans LE VILLAGE DU Bouchet et l'Avenue Lafayette, installation de deux abribus pour le ramassage scolaire dans le cadre d'une nouvelle desserte aux abords des arrêts pour un montant estimé à 8 600,00 € HT

Sollicite de l'Assemblée Départementale une subvention pour le projet global d'aménagement à hauteur du plafond au titre de la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation interne.

Vote : Unanimité

VIII / 2 – OBJET : VALIDATION PROGRAMMATION CLD 2008

1°) Valide les actions communales inscrites dans le Contrat de Développement Local

Pour l'année 2008 entre la Communauté de Communes du Pays de Courpière et le Conseil Général.

2°) Sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention de 25 % du coût HT dans le cadre du CLD et un financement le plus élevé possible auprès d'autres financeurs.

Vote : 19 Pour 1 Contre et 5 Abstentions

VIII / 2 – OBJET : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

Pour le financement des investissements, la Commune de Courpière décide de contracter un prêt d'un montant de 400 000 € euros auprès de DEXIA dans les conditions suivantes :

Montant : 400 000 € euros

Durée : 15 ans

Echéances : semestrielles

Amortissement : amortissement constant

Taux fixe 4,56%

Vote : 23 POUR et 2 CONTRE